

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 24 Mars 2022

Présidence : M. Alain BERTHELOT

Présents : MM. Jean LECELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ, Etienne RIPPERT, Bernard CAZEAUX Jean-Paul LASSAGNE, Jean-Luc BOUVERAT.

Excusés : M. Benjamin STORCK

CRTIS A CDTIS

Mise à jour Attestation de classement
CARPENTRAS : stade coubertin2 niveau T6
GORDES : stade jean pierre di salvio niveau A8
CADEROUSSE : stade R Espanol niveau T5
MAILLANE : stade demarle 2 niveau E6

DIVERS

Compte rendu du séminaire du 16 & 17 mars à Clairefontaine : nouvelle réglementation.

Etude par les membres de la commission sur les classements éclairage par rapport à la nouvelle réglementation.

CDTIS à club

Courrier de réponse à la demande du club de CUCURON sur la possibilité d'obtenir une subvention (FAFA) concernant l'éclairage du stade et l'amélioration des vestiaires.

Président

Alain Berthelot

secrétaire

Michel Corbière